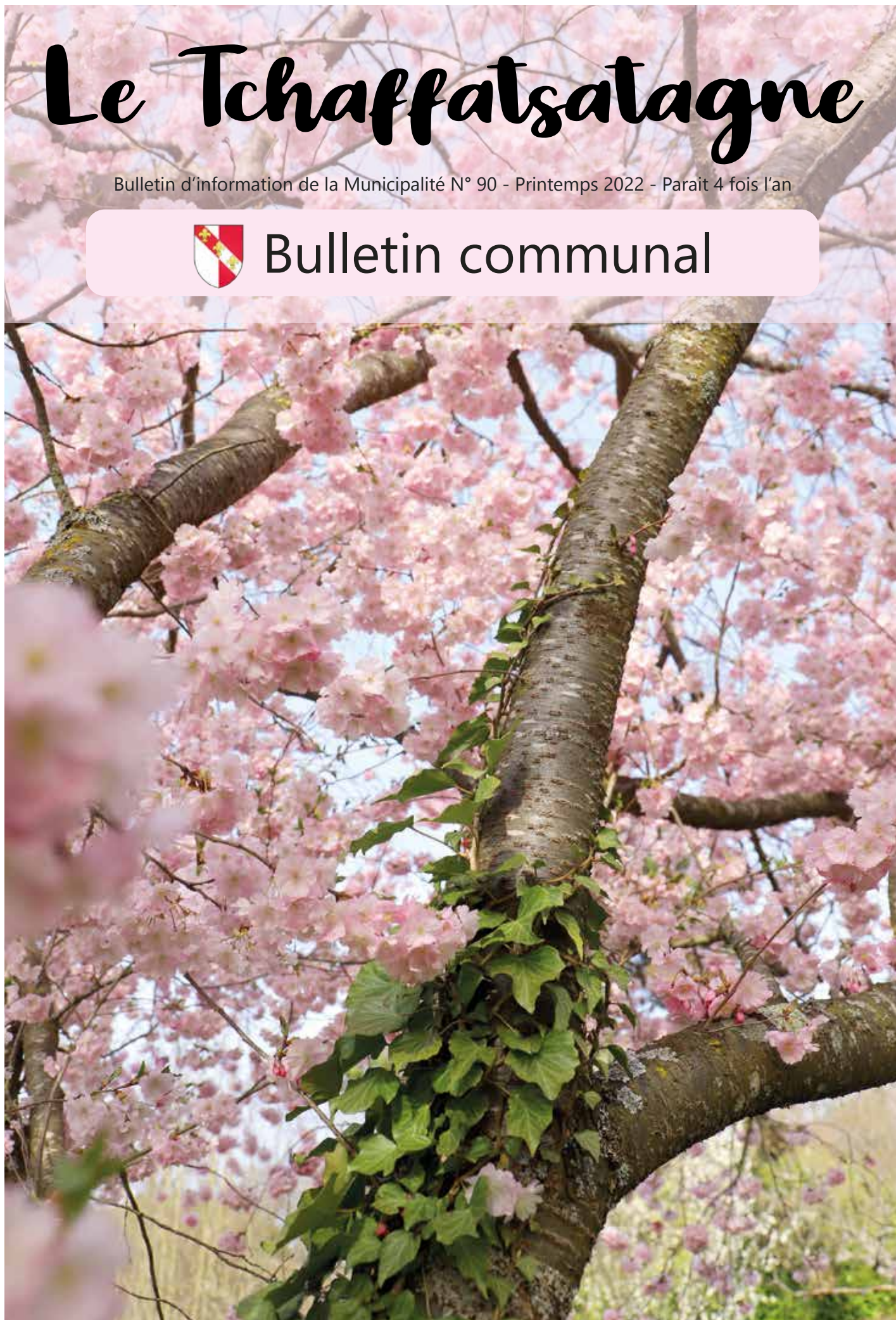


# Le Tchaffatsatagne

Bulletin d'information de la Municipalité N° 90 - Printemps 2022 - Paraît 4 fois l'an



Bulletin communal



## Le mot du municipal - La transition énergétique est en marche !

### La fragilisation de notre approvisionnement énergétique global s'accroît.

L'Histoire se répète inlassablement depuis le choc pétrolier de 1974, la dramatique invasion de l'Ukraine par la Russie vient nous rappeler brutalement notre forte dépendance aux énergies fossiles, en particulier lorsque les prix explosent comme lors de ces dernières semaines, phénomène encore accentué par les sanctions touchant le pétrole et le gaz russes. Il faut savoir que plus de 40% du gaz consommé en Suisse essentiellement pour le chauffage provient de Russie.

Il y a plus d'un siècle, la pénurie de charbon induite par la Première Guerre mondiale avait incité nos aïeux à concevoir d'audacieux projets de barrages hydro-électriques afin d'assurer l'approvisionnement en énergie de manière locale et renouvelable, en s'affranchissant de leur dépendance au charbon, nous tirons encore aujourd'hui les bénéfices des décisions courageuses prises par nos ancêtres visionnaires.

En 2022, alors que le Covid semble enfin être derrière nous, trois problématiques majeures liées reviennent en force:

la hausse durable des prix de l'énergie, sa disponibilité et les émissions de Co2 en constante augmentation. Par ailleurs notre pays dépense 8 milliards de francs annuellement pour son approvisionnement en énergies fossiles, provenant à 100% de l'étranger, apportant très peu de valeur ajoutée, ce qui contribue à financer des régimes politiques souvent peu fréquentables.

Face à cette situation, les collectivités publiques, les entreprises, et nous consommateurs avons un rôle

essentiel à jouer. Chaque geste entrepris pour l'environnement a son importance. Notre Commune est très sensible à cette thématique, et la nouvelle Municipalité a comme objectif durant cette législature l'amélioration significative de notre efficacité énergétique ainsi que de notre impact environnemental global.



### Actions concrètes:

En collaboration avec le programme d'efficacité énergétique Equiwatt [www.equiwatt.ch](http://www.equiwatt.ch) initié par les Services Industriels de la Ville de Lausanne, nous allons procéder à un audit énergétique des bâtiments communaux, afin d'optimiser leur consommation, investir dans des systèmes de chauffage économiques et respectueux de l'environnement. Le programme Equiwatt s'adresse aussi bien aux particuliers, qu'aux entreprises et collectivités. N'hésitez pas à les contacter !

La forte baisse des prix permet d'amortir l'installation de panneaux photovoltaïques en une dizaine d'années. Les cellules solaires permettant l'autoconsommation et la revente de courant renouvelable représentent un investissement rentable à long terme, particulièrement en combinaison avec la recharge d'un véhicule électrique, chacun rêve aujourd'hui de faire le plein (presque) gratuitement !

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parkings communaux est aussi à l'étude.

De nombreux ménages résidant à Jouxte-Mézery ont déjà fait le pas vers le courant d'origine solaire, et s'en félicitent, mais le potentiel pour de nouvelles installations reste considérable. Choisir un fournisseur parmi la jungle d'offres disponibles actuellement n'est pas chose simple. La Haute Ecole HES-SO a développé un concept novateur d'appel d'offres groupé appelé Group-IT [www.group-it.ch](http://www.group-it.ch), pour permettre aux propriétaires intéressés de bénéficier de conditions d'achat optimisées en se regroupant, et d'un accompagnement professionnel. La Commune joue dans cette démarche un rôle de facilitateur et

de communicateur, c'est ensuite au mandataire, en l'occurrence le Group-IT de gérer l'appel d'offres et l'entier du processus. Une soirée spéciale d'information dédiée à ce projet sera organisée durant l'année. Cette offre a déjà rencontré un vif succès auprès de communes voisines.

Des précisions suivront. Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, je vous souhaite un printemps ensoleillé et fertile en projets environnementaux !  
Pascal Oggier

## Décisions du Conseil communal - Séance du 14 décembre 2021

Sous la présidence de Mme Stéphanie Milliet, le Conseil communal s'est réuni le 14 décembre 2021 à la salle communale. Lors de cette séance, les membres du législatif ont décidé:

### Préavis municipal n°11/2021 relatif au budget 2022:

1. d'approuver le projet de budget ordinaire de la Commune présentant un excédent des dépenses de CHF 719'800.-

### Préavis municipal n°12/2021 relatif à la fixation des plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2021-2026:

1. d'adopter et fixer le plafond d'endettement de la Commune de Jouxens-Mézery, pour les années 2021 à 2026, à CHF 28'000'000 (vingt-huit millions de francs suisses),
2. de charger la Municipalité de la communiquer à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) pour en prendre acte.

## Fermetures de l'Ascension

La Municipalité vous informe que les bureaux de l'administration communale ainsi que la déchetterie seront fermés les

**jeudi 26 mai 2022 (Ascension)  
et  
vendredi 27 mai 2022**

La déchetterie sera ouverte le samedi 28 mai 2022.



## Des avancées pour eDéménagementCH

Depuis plusieurs mois, l'Etat travaille conjointement avec les associations communales concernées à rendre possible le déploiement d'une nouvelle prestation de cyberadministration dans le canton et les communes vaudoises: la possibilité, pour nos habitantes et habitants, d'annoncer au Bureau de contrôle des habitants leur déménagement par voie électronique, grâce à la plateforme fédérale eDéménagementCH, et ce, quelle que soit leur commune de départ ou d'arrivée en Suisse.

Le projet eDéménagementCH a été mené en collaboration étroite avec les communes et les différents services de l'Etat concernés.

La Direction générale du numérique et des systèmes d'information, chargée de coordonner sa mise en œuvre, a travaillé étroitement avec plus de 20 d'entre elles, mais aussi avec plusieurs responsables des Bureaux

de contrôle des habitants et responsables informatiques.

Les associations faîtières concernées ont aussi été fortement impliquées: l'Association vaudoise des contrôles des habitants et des Bureaux des étrangers (AVDCH) et l'Association vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRIC) ont pris part au pilotage du projet.

Si le Grand Conseil accepte le projet de décret qui lui est soumis, l'ensemble des communes vaudoises qui le souhaitent pourront rejoindre le projet eDéménagementCH, probablement à l'horizon de la fin 2022.

La Direction générale du numérique et des systèmes d'information recontactera chacune d'entre elles pour leur proposer de les accompagner dans la mise en place de cette **nouvelle prestation de cyberadministration**, qui offre l'occasion de renforcer les liens



**eDéménagementCH**

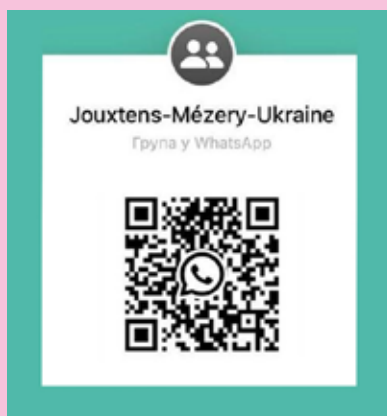
entre l'Etat et les communes, de faire évoluer nos manières de travailler, et de tirer parti du numérique pour simplifier les démarches administratives des Vaudoises et des Vaudois tout en garantissant la protection des données.

Quant à elle, la commune de Jouxens-Mézery a lancé les démarches pour son installation et espère pouvoir proposer ce service en ligne à ses administrés dans le courant de l'année 2023.

## Réfugié·e·s ukrainien·ne·s

La Suisse, et par conséquent, le canton de Vaud connaissent désormais une affluence de réfugiés en provenance d'Ukraine. Ces personnes doivent premièrement s'enregistrer dans un Centre fédéral d'asile (CFA), chargé de statuer sur l'attribution du statut de protection S. Si elles sont hébergées dans le canton de Vaud, elles devront ensuite se rendre auprès de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), qui leur fournira une assistance (hébergement, affiliation à l'assurance-maladie, nourriture). Elles devront encore attendre la convocation du Centre de biométrie pour l'établissement du permis S sous format « carte de crédit » puis s'annoncer au contrôle des habitants de la commune. Le site internet [www.evam.ch/ukraine/](http://www.evam.ch/ukraine/) comprend de précieuses informations sur la procédure d'enregistrement, l'hébergement, les possibilités de travailler, les cours de français, le bénévolat, etc.

Pour les personnes disposées à accueillir une ou des personnes réfugiées d'Ukraine, ou désireuses d'offrir leur aide d'une autre manière: rendez-vous sur le site internet de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR): [www.osar.ch/agir](http://www.osar.ch/agir)



**Dans le village, quelques ménages accueillent déjà une vingtaine de réfugiés en provenance d'Ukraine.**

Un **groupe de discussion WhatsApp** a été créé pour faciliter les échanges entre ces familles et les habitants de la région. Les réfugiés déjà installés ont fait part de leur souhait de pouvoir prendre des cours de français et de leur besoin d'accompagnement pour les démarches administratives.

Le **site Internet de la commune** [www.jouxten-mezery.ch](http://www.jouxten-mezery.ch) comprend également une nouvelle page, visant à regrouper les demandes des ukrainiens arrivés sur le territoire et les offres d'aide ou actions de solidarités des citoyens.

N'hésitez pas à nous faire part de vos initiatives et/ou de vos requêtes par courriel à [info@jouxten-mezery.ch](mailto:info@jouxten-mezery.ch).

## Obligation d'annonce des logeurs, propriétaires et gérants d'immeuble

Les logeurs, propriétaires et gérants d'immeubles ont l'obligation d'annoncer au service du contrôle des habitants, au plus tard dans les 15 jours, chaque entrée et chaque sortie de leurs locataires, conformément à l'article 14 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) et aux articles 1 et 2 du règlement du 28 décembre 1983 d'application de la LCH, au moyen du formulaire officiel **d'attestation du logeur** qui peut être téléchargé sur le site internet communal (rubrique contrôle des habitants - annonce d'arrivée) ou qui est à disposition au greffe municipal. Cette règle s'applique également aux locataires à l'égard de leurs sous-locataires.

Cette règle ne dispense pas les locataires ou sous-locataires de s'annoncer personnellement auprès du contrôle des habitants.



## Plateforme de prêts entre particuliers



Qu'y a-t-il de plus écologique et de plus économique que de recycler ses déchets ? Ne pas en produire ! Nous pouvons tous contribuer à cet effort en réparant et en partageant nos biens de consommation. Dans cet esprit, le site

**pumpipumpe.ch** ne se contente pas de sensibiliser les consommateurs et consommatrices à la tendance mais incite également les citoyens à proposer, ou du moins à réactiver des prêts entre habitants du même quartier et du même village.

Le site propose des stickers à apposer sur sa boîte aux lettres afin d'annoncer à ses voisins quels objets ils peuvent venir emprunter et aide ainsi à briser la glace en favorisant les bonnes relations ! Un mot d'ordre pour cette initiative: le partage



## « qui frappe, part ! »

Dans une société encore marquée par le patriarcat et les inégalités entre femmes et hommes, les violences au sein de la famille et du couple restent trop nombreuses et sont inacceptables.

En Suisse, toutes les deux semaines une personne meurt des suites de violences domestiques. Ce sont surtout les femmes qui subissent ces agressions. Malgré une politique active de l'Etat de Vaud dans ce domaine, le nombre de femmes qui doit se mettre en sécurité reste élevé. En moyenne, 150 femmes victimes sont hébergées chaque année dans le canton de Vaud. Comme les capacités d'accueil actuelles sont insuffisantes, le Canton a financé un nouveau foyer à Morges. Il proposera dix places à partir du mois de mai 2022.

Les auteur-e-s de ces violences, pour la plupart des hommes, sont pris en charge par un réseau de professionnel-le-s, pour les aider à changer durablement leur comportement. Mais ils doivent savoir eux aussi que « qui frappe, part ! » et que la police intervient régulièrement pour expulser les auteurs de violence.

En effet, la loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique prévoit la possibilité pour la police d'expulser l'auteur-e des violences du domicile commun pendant au maximum trente jours. Cette expulsion est accompagnée, pour l'auteur-e, de l'obligation de se rendre à au minimum un entretien socio-éducatif auprès du Centre de Prévention de l'Alc. Une audience de validation de l'expulsion est agendée d'office par le tribunal.

En cas d'expulsion de l'auteur-e du domicile commun, la victime peut obtenir, outre le soutien de la LAVI, celui de l'Équipe mobile d'urgences sociales (EMUS) et de prestations ambulatoires du Centre d'accueil MalleyPrairie. Elle peut également demander à la justice civile d'interdire à l'auteur-e d'approcher ou d'accéder à un périmètre donné, de fréquenter certains lieux, de prendre contact avec elle, notamment par téléphone ou voie électronique.

En cas de crise ou de danger, la victime de violence domestique peut solliciter la police: 117. La police est formée

pour intervenir dans les situations de crise. Pour toutes aides, elles peuvent s'adresser au Centres de consultation pour victimes d'infractions LAVI. Pour toutes les prestations du réseau: [vd.ch/violence-domestique](https://www.vd.ch/violence-domestique).



## Pimpez brillamment votre vélo !

A partir du 1er avril 2022, pour augmenter la visibilité des vélos électriques, il devient obligatoire de circuler avec les feux allumés de jour également. **L'obligation de rouler avec les phares allumés s'applique sur l'ensemble des aires de circulation publiques**, y compris sur les chemins forestiers ou les pistes pour VTT, qui sont généralement des routes publiques.

Si vous cherchez des idées créatives pour accroître votre visibilité, vous trouverez de l'inspiration sur le site [madevisible.swiss](https://madevisible.swiss) sous la rubrique « Do it yourself ».

**Attention !** Du fait de sa vitesse, de l'assistance au pédalage, de son poids et du centre de gravité modifié



(ex: moteur roue arrière), la pratique du vélo électrique diffère de celle d'un vélo classique. Il est donc important de se familiariser en douceur et si vous débutez, entraînez-vous dans une zone à trafic modéré ou nul (une cour, une impasse, etc...).



## Une association d'action sociale dans votre région: l'ARASPE

**A un moment donné de votre vie, vous aurez peut-être besoin d'une allocation de sécurité sociale. Comment savoir quel est votre droit et à quelles prestations (aide sociale et/ou assurances sociales) pouvez-vous prétendre ? Les professionnel-le-s de l'ARASPE sont à votre disposition pour répondre à vos questions, vous soutenir dans vos démarches et analyser vos droits.**



L'ARASPE est une association régionale intercommunale qui offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif (gestion des papiers administratifs). Deux bureaux sont à votre disposition le Centre social régional (CSR) et l'agence d'assurances sociales (AAS).



Si vous êtes sans revenu ou que vos revenus sont insuffisants, vous pouvez bénéficier, à certaines conditions, d'une aide financière, appelée Revenu d'insertion (RI), afin de subvenir à vos besoins, de payer votre loyer et les factures courantes. Le Centre social régional (CSR) est compétent pour l'octroi du RI. Il propose également un accompagnement de soutien adapté et offre une large palette de mesures d'insertion adaptées à votre situation.

L'agence d'assurances sociales (AAS) est, quant à elle, à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans les démarches pour obtenir des prestations d'assurances sociales notamment obtenir une rente de retraite AVS, de veuvage, d'orphelin, un subside à l'assurance-

maladie, les prestations complémentaires AVS/AI, les prestations familiales (allocations familiales, avance sur les pensions alimentaires, prestation complémentaire pour familles, allocation de maternité) ou encore la rente-pont dans l'attente d'une rente AVS.

Notre expérience nous montre qu'il n'est pas rare que des citoyen-ne-s pensent ne pas avoir droit à une prestation alors qu'au contraire, ils pourraient y prétendre.

### **Saviez-vous que:**

- Vous pouvez venir au CSR, si vous êtes un-e jeune sans formation entre 18-25 ans; si vous êtes propriétaire immobilier mais sans revenu; si vous êtes en fin de droit chômage ?
- Vous pourriez bénéficier d'un subside maladie (complet ou partiel) même en ayant un salaire ? Ou encore que vous pourriez bénéficier des prestations complémentaires à une rente AVS/AI étant propriétaire d'un logement ?
- Vous pourriez bénéficier de prestations ponctuelles pour famille si vous avez une famille et faites face à une facture qui pose problème dans votre budget; si vous êtes au chômage et vous ne pouvez pas toucher l'allocation de naissance prévue par les allocations familiales pour votre nouveau-né ?

N'hésitez pas à vous rendre dans les bureaux de l'ARASPE, les professionnel-le-s qui y travaillent répondront à toutes vos questions sans jugement et respectant la confidentialité. Vous pouvez également transmettre cette information à votre entourage qui pourrait en avoir besoin.

### **Informations pratiques**

Plusieurs guichets sont à votre disposition en fonction de votre domicile. Pour trouver le guichet régional le plus proche, consulter notre site [www.araspe.ch](http://www.araspe.ch). Plusieurs informations y sont présentes.

## La féerie de Noël s'invite à Jouxpens

Le 1er décembre, l'APÉ-JM a organisé un atelier féérique destiné aux enfants de 1 à 6P. La magie de Noël était au rendez-vous et a fait briller les yeux des petits et des grands.

C'est un Bistro décoré aux couleurs de Noël que les 20 artistes en herbe ont découvert le mercredi 1er décembre. Immédiatement dans l'ambiance, ils ont laissé libre cours à leur merveilleuse imagination et donné vie à des maisons pour les lutins du Père Noël, tout juste débarqués du Pôle Nord. Fouillant avec délices dans les mille et un trésors mis à leur disposition comme matériel de base, les enfants ont fait preuve d'une magnifique créativité, avec une infinie patience et une belle application. S'aidant avec plaisir, échangeant compliments et dispensant des encouragements aux plus jeunes, ils ont fait de cet après-midi un moment magique.

Pour prolonger la féerie de cette rencontre, un conte a été mis en scène et interprété par plusieurs membres du comité de l'APÉ-JM, pour le plus grand bonheur des enfants, dont les yeux brillaient de milliers d'étoiles.

Le prochain atelier aura lieu le 13 avril.

Pour l'APÉ-JM, Nathalie Cobos

*Merci à Anastasia Lion, dont le talent a permis de capturer quelques moments magiques de cet atelier.*

*Crédit photos: @ Anastasia Lion*



ASSOCIATION VAUDOISE  
DES PARENTS D'ÉLÈVES  
Jouxpens-Mézery

## Noël au village 2021

Environ 200 personnes ont participé au traditionnel « Noël du village » le 22 décembre 2021 sur le parvis de l'église de Jouxpens-Mézery.

Sept groupes d'habitants se sont d'abord retrouvés aux quatre coins du village pour une « marche lumineuse » afin de rejoindre le centre de Jouxpens-Mézery à pied. A cet égard, des bracelets fluorescents destinés aux enfants ont été distribués mais les organisateurs ont été approchés par quelques seniors, l'air intéressés, qui sont repartis tout guillerets avec leur bracelet au poignet...

Les marshmallows et les saucisses ont eu un franc succès, ont été dévorés en 30 min et sans brûlures ! Les raclettes valaisannes quant à elles étaient délicieuses et les cinq racleurs, à peine à l'abri du froid sous le préau et près des fours, ont réalisé 182 raclettes dont le profit sera reversé à la Fondation Etoile filante. De succulents biscuits concoctés par les parents ont également réjouis les papilles des participants avant l'arrivée du père Noël.

Ce dernier a été accueilli par une foule d'enfants qui ont reçu des biscômes tout droit sortis de sa hotte !

L'équipe de conteuses a également rencontré un grand succès dans l'église où se sont pressés des dizaines de spectateurs. Valter y a aussi contribué au grand bonheur de l'assistance !

La fête a eu beaucoup de succès et les participants étaient heureux que l'événement ait pu avoir lieu ! La Conseillère municipale Nathalie Schöni raconte n'avoir eu que de bons échos de la manifestation !



## Sortie d'hiver de l' APE-JM à Villars

En date du 22 janvier 2022, notre traditionnelle sortie d'hiver a trouvé un emplacement idéal. Parmi l'éventail des stations de ski de la région, notre choix s'est porté sur le balcon des Alpes: Villars. Il faisait beau, très beau même ce samedi sans nuage.

Environ 40 habitants de Jouxten-Mézery, membres de l'APE-JM, âgés de 4 à 68 ans ont décidé de se retrouver à Villars pour un programme sympathique. Ceux qui avaient vaincu le Covid se sont retrouvés au Roc d'Orsay vers 9h pour ensuite aller à Bretaye.

A 10h30 le premier dossard s'est élancé du start de la cabane de slalom. Trois manches ont pu avoir lieu pour les enfants, femmes et hommes qui y ont participé.

Dès 11h30, ski libre pour les participants et apéro pour les plus sportifs. Chacun a pu faire comme bon lui semblait.

Vers 16h30, après la dernière remontée, retrouvailles à l'arrivée du slalom pour la remise des résultats et des médailles sur le podium.

Apéro pour fêter les médailles d'or, d'argent, de bronze et de chocolat bien sûr. Chacun ayant reçu une médaille.

Les enfants étaient très impatients de voir le soleil se coucher, pour une fois... Car la descente à Villars s'est faite de nuit, en ski avec des flambeaux et des

lampes de poche. Magique, ciel sans nuage, seules les étoiles et la lune nous ont accompagnés pour cette descente jusqu'au village.

Dès 19h, le rendez-vous était donné au restaurant de l'hôtel Victoria pour une soirée et un repas buffet très sympa. Les macarons ont été mangés en un rien de temps par les enfants, puis les plus fatigués ont pu rejoindre la salle de jeux du restaurant.

Une super journée, sportive et pleine de beaux souvenirs. Merci à toutes et tous pour votre bonne humeur et à l'année prochaine, encore plus nombreux !

Pour l'APE-JM, Anna Buttica



ASSOCIATION VAUDOISE  
DES PARENTS D'ÉLÈVES  
Jouxten-Mézery





## Participez au Tchaffa-Trail !

Le Tchaffa-Trail est la nouvelle formule de la « Course à travers Jouxtons » et encore plus anciennement le « Mini-marathon » qui animent le village depuis plus de 30ans.

Cette nouvelle formule de notre traditionnel événement s'accompagne, pour les adultes, d'un changement de parcours qui s'inscrit dans la tendance « trail ». La course s'effectuera principalement sur

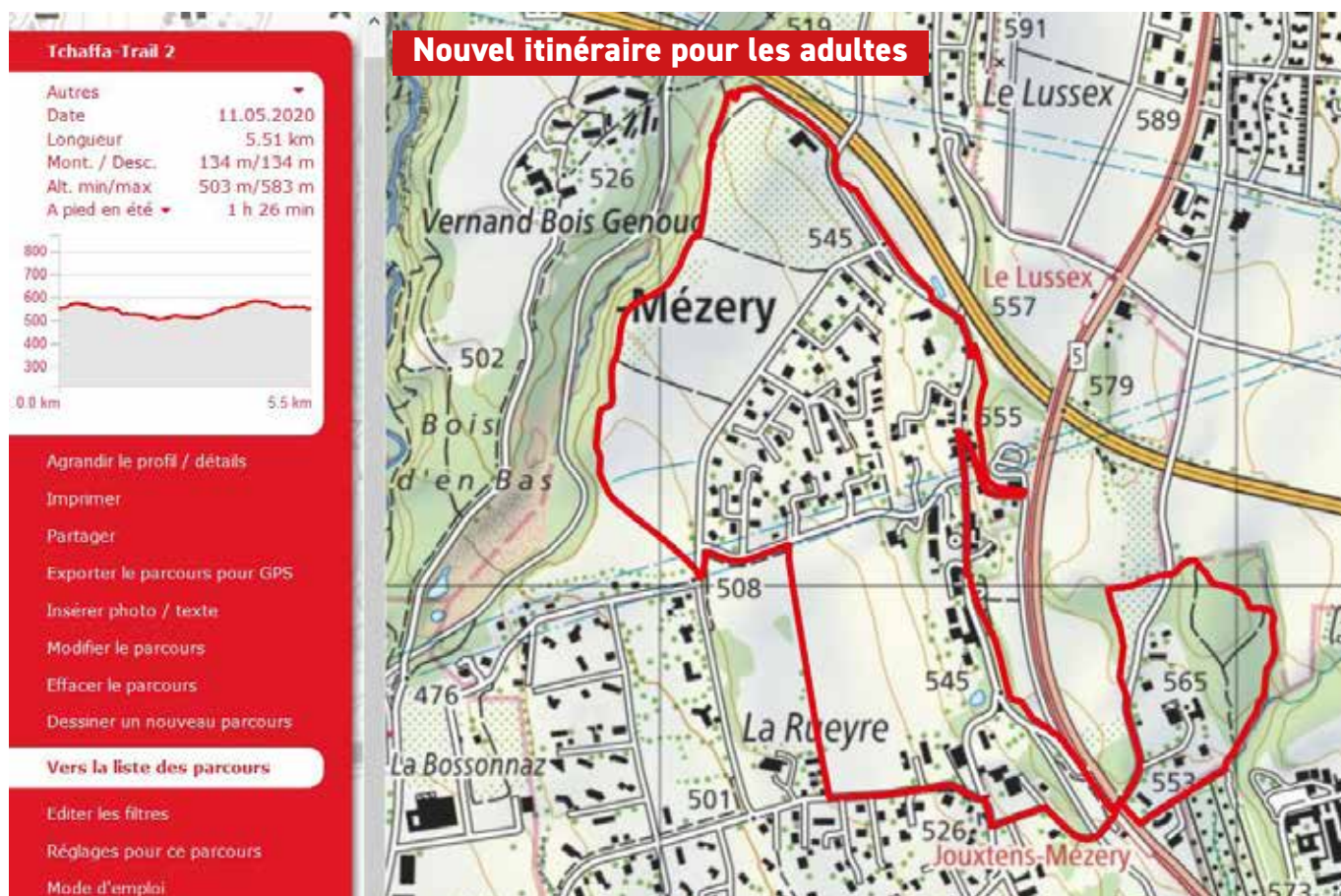
sentiers avec quelques tronçons de route. Une tour fait 5,5km pour 135m de dénivelé positif, les coureurs auront l'option de s'inscrire pour un ou deux tours. Sans être une course de montagne, ce parcours un peu plus exigeant, fera transpirer tout en découvrant les plus jolis sentiers dans les forêts de notre village ! **Le parcours enfants reste inchangé.**

On espère vous voir nombreux venir découvrir ce nouvel itinéraire et établir les nouveaux « chronos » références du Tchaffa-Trail.

**La première édition aura lieu le 21 mai 2022.**

Le tout-ménage à l'intention des habitants de Jouxtons-Mézery et Romanel est en cours de préparation.

Les inscriptions pourront se faire en ligne (validées après paiement par virement bancaire) en suivant le lien qui sera indiqué sur le tout-ménage ou sur le site de la SSJM ([www.ssjm.ch](http://www.ssjm.ch)).



## Appel à des volontaires pour le comité

La Société Sportive de Jouxtons-Mézery est une association dynamique qui propose de nombreuses activités chaque semaine, 2 groupes de min-gym, gym pour les adolescents, gym femmes, gym hommes et l'équipe de volley mixte dispute le championnat loisirs. La SSJM organise deux événements phares de la commune, le Tchaffa-Trail et le Tournoi de badminton.

Pour être en mesure de renouveler le comité, nous cherchons immédiatement une ou plusieurs personnes motivées. Pour tout renseignement, les membres du comité se tiennent à votre disposition (voir la rubrique « Infos pratiques » sur [www.ssjm.ch](http://www.ssjm.ch)).

Adresse mail du comité:  
[ssjm@ssjm.y](mailto:ssjm@ssjm.y)



## Ludothèque l'île aux trésors

Familles jouxtanaises et de la région, connaissez-vous la ludothèque « l'île aux trésors » ?

Située à l'avenue du Château 1 à Prilly, elle est un lieu de rencontres intergénérationnelles. Peu importe votre âge, que vous soyez un-e expert-e du jeu ou un-e novice, à la ludothèque vous trouverez des jeux adaptés à tous-tes.

La structure est ouverte aux particuliers comme aux professionnels (mamans de jour, APEMS, garderies) et propose un service de location de jeux pour une durée de 4 semaines contre une modique somme.

Le jeu est un outil essentiel à l'apprentissage des règles et participe au bon développement de l'enfant car il permet l'autonomie et la découverte.

Vous trouverez des jeux répartis en différentes catégories: société, éducatifs, stratégie, jeux pour le 1er âge, construction, puzzles, etc.

Par la location de jeux et jouets, la ludothèque favorise l'utilisation écologique et économique du



matériel ludique en évitant la surconsommation.

« L'île aux trésors » organise également les fêtes d'anniversaire de vos enfants le mercredi après-midi (CHF 100.-) ou le week-end (CHF 150.-).

Les heures d'ouverture sont: le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00 et le vendredi de 16h00 à 18h00 (fermé pendant les vacances scolaires).

Afin de mieux vous servir, l'île aux trésors recherche des bénévoles pour assurer ses heures d'ouverture

Renseignements:  
[www.association-familiale.ch](http://www.association-familiale.ch)  
ou C. Helm 079 696 25 22

## Passeport vacances 2022

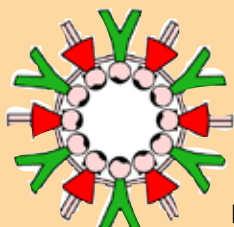
Le Passeport vacances région lausannoise (APVRL) est une association regroupant 38 communes. Des bénévoles proposent des activités de découverte autour de 4 thèmes: « Nature et découverte – Culture et jeux – Création et cuisine – Sport et mouvement ».

Il est ouvert aux jeunes de 9 à 15 ans et offre l'accès à près de 300 activités dans la région. De plus, le Passeport vacances offre la possibilité d'accéder gratuitement aux musées et piscines de la région et fait office de titre de transport sur une partie du réseau Mobilis afin de se rendre à ses activités. Il permet à son titulaire d'assister à 3 séances de cinéma de son choix et également d'accéder gratuitement aux activités de l'événement « Lausanne-sur-mer » et découvrir ainsi plusieurs activités nautiques. **La vente des Passeports vacances aura lieu dès la fin du mois de mai aux guichets de l'administration communale.** Les activités se font uniquement sur inscription.

Pour toutes informations sur le programme 2022 et les inscriptions:  
[www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch)



## Association de la Fête à Jouxten



Préparez vos baguettes magiques et sortez vos grimoires pour la

**Fête à Jouxten**  
**jeudi 1er septembre et samedi 3 septembre.**

Réservez ces dates et participez activement à la préparation de la fête en rejoignant l'Association de la Fête à Jouxten (prochaines séances les 15 juin et 24 août 2022 à 20h30 au Bistro).

Pour compléter notre équipe, nous recherchons en outre un cuisinier ou passionné de cuisine qui pourra nous aider à élaborer et préparer le menu de la soirée du 3 septembre ainsi que des bénévoles pour aider à préparer la fête !



Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à contacter Carole Helm au 079 696 25 22

# Information sur la qualité de l'eau à Jouxens-Mézery

En 2021 toutes les exigences légales en vigueur ont été respectées.

La commune de Jouxens-Mézery est alimentée en eau potable par le réservoir de Crissier situé sur les hauts de la commune de Crissier, et par le réservoir de Petite-Croix situé à Romanel-sur Lausanne. L'eau de ces réservoirs provient essentiellement du lac Léman, traitée par filtration sur sable à l'usine de Saint-Sulpice.

Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée par une légère chloration.

Pour plus de détails, rendez-vous sur [www.lausanne.ch/eau](http://www.lausanne.ch/eau) rubrique «Qualité de l'eau»



## MICROBIOLOGIE

Les analyses microbiologiques permettent de mettre en évidence la présence éventuelle de microorganismes dans l'eau. Certains, d'origine naturelle, comme les germes aérobies mésophiles, sont sans danger pour l'homme. D'autres, comme les Escherichia coli et les entérocoques sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales. Leur présence permet de supposer que d'autres bactéries plus dangereuses et susceptibles de provoquer des maladies graves pourraient se trouver dans l'eau.

Analyses microbiologiques de votre eau en 2021

Microorganismes	Min	Max	Norme eau potable (OPBD)
Germes aérobies mésophiles (UFC/ml)	0	14	< 300
Escherichia coli (UFC/ml)	0	0	0
Entérocoques (UFC/ml)	0	0	0

Résultat : eau de très bonne qualité microbiologique

## PHYSICO-CHIMIE

Les analyses physico-chimiques s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres, ainsi qu'aux substances indésirables voire toxiques qu'elle pourrait contenir.

Qualification	°f	mg/l CaCO <sub>3</sub>
Eau très douce	0 à 7	0 à 70
Eau douce	7 à 15	70 à 150
Eau moyennement dure	15 à 25	150 à 250
Eau assez dure	25 à 35	250 à 350
Eau dure	35 et plus	350 et plus

Résultats des analyses physico-chimiques de votre eau en 2021

Caractéristique	Unité	Objectif de qualité / Norme eau potable (OPBD)	PETITE-CROIX	CRISSIER
Conductivité à 25°C	µS/cm	200 - 800	302	313
Dureté totale	°français	> 10	14.0	15.2
Calcium (Ca)	mg/l	< 200	45.9	49.8
Magnésium (Mg)	mg/l	< 50	6.1	6.8
Sodium (Na)	mg/l	< 20	7.0	7.5
Potassium (K)	mg/l	< 5	1.6	1.9
Hydrogénocarbonates	mg/l	-	115.3	139.1
Chlorures (Cl)	mg/l	< 20	11.0	11.0
Sulfates (SO <sub>4</sub> <sup>2-</sup> )	mg/l	< 50	48.7	33.9
Nitrates (NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> )	mg/l	< 25	3.5	3.0

Résultat : eau de très bonne qualité physico-chimique

## L'eau, une ressource précieuse

On a longtemps pensé que l'eau était une ressource inépuisable en Suisse. Aussi n'a-t-on pas pris l'habitude de préserver cette ressource au quotidien. Chaque Suisseuse et chaque Suisse utilisent journalièrement environ 163 litres d'eau pour boire, cuisiner, se laver et nettoyer. A Jouxkens-Mézery, la consommation d'eau est supérieure à la moyenne suisse et n'a cessé d'augmenter ces dernières années, passant d'environ 197 litres par habitant en 2017 à 282 litres par habitant en 2021.

Or, même dans notre pays, **il est important de limiter notre consommation d'eau:**

- **Pour économiser de l'énergie.** En effet, de grandes quantités d'énergie sont nécessaires pour pomper l'eau, la traiter, la transporter, la chauffer, la retraiter et la rendre à la nature. Pour l'eau chaude sanitaire uniquement, on estime la consommation d'énergie à environ 1'000 kWh par an et par personne.
- **Pour économiser de l'argent.** Les opérations susmentionnées ont un coût important, tant pour les particuliers que pour les collectivités publiques.
- **Pour limiter les risques de pénurie.** Un rapport de l'Office fédéral de l'environnement « Hydro-CH2018 » établit que si les débits d'eau hivernaux vont croître, les épisodes de sécheresse et de chaleur risquent de devenir toujours plus fréquents l'été, pouvant entraîner des situations de pénurie d'eau.

### Dans la douche

Préférez la douche au bain, à condition qu'elle ne s'éternise pas. Une baignoire classique nécessite environ 150 litres d'eau pour se remplir, tandis qu'une douche a un débit d'environ 13 litres par minute (7 à 9 litres en installant un économiseur d'eau dans le pommeau de douche).

### Devant le robinet

Fermez le robinet pendant le brossage de dent ou le rasage à la lame, afin d'éviter de perdre près de 5 litres d'eau par minute. Traquez les fuites ! Un robinet mal fermé ou une chasse d'eau qui coule à raison d'une goutte par seconde gaspillera 18 litres d'eau en une journée.

### Aux toilettes

Faites bon usage des chasses d'eau à boutons séparés, qui permettent de choisir la quantité d'eau à déverser dans les toilettes. Près de 45 litres d'eau par jour et par personne sont utilisés par jour aux toilettes...

### Face au lave-linge et au lave-vaisselle

Faites tourner la machine que lorsqu'elle est pleine et pensez à utiliser la fonction « éco »: le programme dure souvent plus longtemps, mais utilise moins d'eau et moins d'électricité. Ne pas confondre la fonction « éco » avec le programme « rapide » ou « express » qui va plus vite, mais au prix d'une plus grande dépense d'énergie. Et si vous le pouvez, favorisez toujours l'achat d'électroménager de la classe énergétique la plus élevée.

### Au jardin

Arrosez vos plantes et gazons tôt le matin ou tard dans la soirée pour éviter l'évaporation. Pour un arrosage régulier, préférez le tuyau goutte à goutte plutôt que l'arroseur automatique. Evitez en outre de tondre trop court; une tonte entre 6 et 8 cm produit une pelouse plus résistante et plus dense et permet au terrain de conserver sa fraîcheur. Enfin, pensez à installer un système de récupération de l'eau de pluie, pour arroser les plantes.

### Chauffez son eau grâce au soleil

Les propriétaires de bâtiments peuvent économiser jusqu'à 75% sur l'eau chaude sanitaire grâce à l'énergie solaire thermique et le canton de Vaud alloue des subventions pour l'installation de panneaux solaires thermiques.



## Hêtres de Jouxpens en péril

### Situation

De grosses branches sèches, tombées récemment, s'amoncellent dans la forêt **au lieu-dit Bois de Jouxpens**. Cette situation est de plus en plus courante dans les forêts de l'Ouest lausannois, notamment sur le hêtre.

Cette essence forestière ne supporte plus les températures extrêmes que nous vivons depuis plusieurs années. A cet égard, le WSL (Institut fédéral de recherche forestière) prévoit une disparition du hêtre sur le plateau dans une échéance de 10 ans. Le chêne, par contre résiste mieux.

### Mesure

Depuis de nombreuses années notre service forestier intercommunal se bat pour assurer la sécurité des sentiers pédestres dans le secteur forestier situé en amont des habitations du Chemin de Sous-Bois.

Aujourd'hui, force est de constater que la seule alternative est de prélever tous les vieux arbres qui présentent des indices de dépérissement.

Ensuite, il s'agira de continuer à sélectionner les jeunes pousses d'arbre, qui elles, se portent à merveille. La situation du jeune peuplement est très satisfaisante, toute la surface de cette forêt est déjà colonisée par des frênes, des chênes, des cerisiers et des érables.

### En résumé

L'étage de la vieille futaie de hêtres est condamné mais... « pas de panique », toute la surface est déjà colonisée par du rajeunissement naturel. Donc la forêt en tant que biotope, productrice de bois, accueil de la faune est préservée et continue à remplir ses fonctions. Seule la variété des espèces végétales changera mais elle est déjà en train de s'adapter.

Pour en savoir plus, **rendez-vous le 4 mai 2022 à 17h30 sur le chemin de Sous-Bois** en amont de la Pépinière et au nord de l'autoroute N9. Des spécialistes du domaine apporteront des réponses aux questions et vous expliqueront le processus en cours.

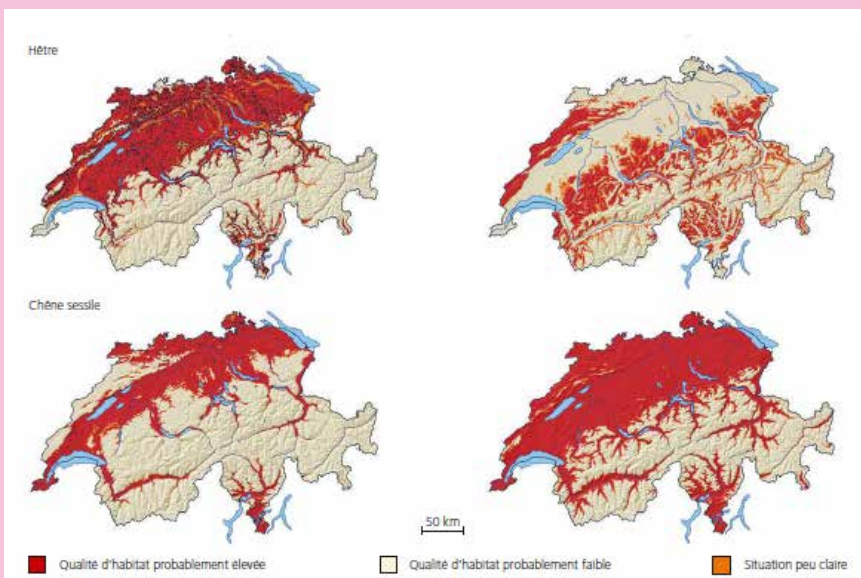


Fig. 8. Qualité d'habitat pour l'épicéa, le sapin, le hêtre et le chêne sessile aujourd'hui (1981-2010) et demain (2051-2080) selon le scénario d'émissions «moyen» A1B. Dans les graphiques à gauche est représentée, avec les points noirs, la présence actuelle effective de l'espèce en question selon l'inventaire forestier national. Source et détails sur le mode de calcul: ZIMMERMANN et al. (2016). Illustrations modifiées.

« À l'heure actuelle, il faut s'attendre à ce que l'ampleur et la vitesse du changement climatique soient telles que la forêt, sans intervention humaine, ne soit pas en mesure de s'adapter suffisamment vite pour continuer à fournir les prestations requises au même niveau »

## Faites la fête à la nature du 18 au 22 mai, aussi à Jouxpens-Mézery !

En écho aux récents événements climatiques et au rapport alarmant du GIEC, la Fête de la Nature nous rappelle que la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité commencent par la découverte de la richesse qui se trouve autour de nous.

Cette édition vous invite à découvrir les écrins de nature à votre porte, dans plusieurs communes et, cette année, aussi à Jouxpens-Mézery !

Un programme riche et varié est à découvrir dès le 31 mars sur: [fetedelanature.ch](http://fetedelanature.ch)



## Unis face aux laurèles

L'Alliance Vaudoise Pour la Nature et la division Biodiversité et Paysage de la Direction générale de l'environnement ont uni leurs forces pour promouvoir la biodiversité dans l'espace bâti.

Après deux éditions de projets citoyens soutenus, l'AVPN s'est adressée aux communes qui souhaitent remplacer les laurier-cerise (laurèles) par des espèces indigènes. Le Canton de Vaud DGE-biodiversité et paysage, a permis de soutenir 15 communes supplémentaires grâce à une enveloppe financière de plus de 100'000 CHF. Comme vous avez certainement pu le constater en vous promenant dans le village, Jouxpens-Mézery a eu le plaisir de participer à ce projet en ce début de mois de mars 2022.

En effet, les laurier-cerise par leur croissance rapide et leur fort potentiel occultant sont encore trop souvent plantés dans les jardins et les bordures de terrains, ce qui rend la lutte contre cette invasive exotique d'autant plus complexe.



Avant



Après



Le projet a soutenu financièrement l'arrachage de ladite plante et son remplacement par une haie indigène.



### Rappel:

Les abeilles sont indispensables à la reproduction de la plupart des espèces végétales sauvages et cultivées. Donc, à notre survie... Elles ont ainsi besoin d'une offre en fleur riche, diversifiée et continue sur la saison ! Comme par exemple des haies vives diversifiées et fleuries constituées de plantes indigènes (sureau, viorne, églantier, aubépine, épine vinette, épine noire, noisetier...). Le Saule marsault est également très important car fleurissant tôt, il offrira la première source de nourriture de la saison pour bon nombre d'espèces !

# Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet.

Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

## Quand et où tenir mon chien en laisse ?

Du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet



- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

Toute l'année



- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité : selon les dispositions propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage occupé par du bétail

Base légale : art 2a RLFaune

Mon chien ne s'éloigne pas et il n'est pas chasseur !



Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse. De petits animaux, comme des oiseaux qui nichent au sol, peuvent être ses proies. Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé.

Mon chien a le droit de pouvoir courir et de se dépenser !



Il est nécessaire que votre chien puisse avoir des moments pendant lesquels s'ébattre. Des communes mettent à disposition des espaces où vous pouvez lâcher votre chien. En dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, votre chien peut être en liberté sous votre contrôle en forêt et dans les prairies attenantes situées en zone agricole, sous réserve d'autres réglementations spécifiques au site.